

**POLE METROPOLITAIN
NANTES SAINT-NAZAIRE**

DECISION N°2021-01

**Décision de versement d'une
gratification au bénéfice de Lola
Sansac, Stagiaire.**

La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-09 en date du 15 octobre 2020 relative à l'élection de Mme Rolland comme Présidente du Pôle Métropolitain ;

Vu la délibération n°2020-13 en date du 15 octobre 2020 par laquelle le comité syndical a délégué ses pouvoirs à Madame La Présidente notamment dans les domaines énumérés à l'article 14.1 de la délibération ;

Vu les codes de l'Education et de la Sécurité Sociale ;

Considérant que pour toute durée de stage supérieure à deux mois consécutifs, le Pôle Métropolitain doit verser une gratification de stage à hauteur d'au moins 15% du plafond horaire de la sécurité sociale,

Vu la convention de stage conclue entre le Pôle Métropolitain et l'IEP Bordeaux en date du 17/11/2020

DECIDE :

Article 1 – Le versement à Madame Lola Sansac, demeurant 4 rue Bertrand Hauret 33110 Le Bouscat, d'une gratification horaire de stage à hauteur de 3.9€ par heure de présence.

Article 2 – Ce versement prend effet de la date de début de stage, le 4 janvier 2021 jusqu'à son terme le 2 juillet 2021, inclus .

Article 3 - La dépense en résultant, soit un maximum de 3450 € TTC sera imputée sur les crédits ouverts au budget du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Article 4- La présente décision sera transmise à M. le Préfet de la Région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique à Mme la Trésorière Municipale de Nantes et portée à la connaissance de Mmes et MM. les membres du Comité syndical lors de la prochaine réunion du Comité syndical du Pôle métropolitain.

Article 5- La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et Madame la Trésorière Municipale de Nantes sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

La Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire,

Johanna ROLLAND

Nantes, le 22 février 2021.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE

Utilisateur : MOULINIE Claire

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Autres
Numéro de l'acte :	2021_01_DECISIO
Date de la décision :	2021-02-22 00:00:00+01
Objet :	Décision 2021-01 : versement d'une gratification au bénéfice de Lola Sansac, stagiaire
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.4 - Autres categories de personnels
Identifiant unique :	044-200035335-20210222-2021_01_DECISIO-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-200035335-20210222-2021_01_DECISIO-AU-1-1_0.xml	text/xml	918
Nom original :		
2021 02 22 DECISION 2021-01 indemnisation lola sansac.pdf	application/pdf	412236
Nom métier :		
99_AU-044-200035335-20210222-2021_01_DECISIO-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	412236

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 février 2021 à 10h10min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 février 2021 à 10h10min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 février 2021 à 10h10min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 février 2021 à 10h13min26s	Reçu par le MI le 2021-02-23

